

Résolution 916

constatant l'état de nécessité en raison de l'épidémie du virus Covid-19 et approuvant les arrêtés du Conseil d'Etat adoptés dans le cadre des circonstances liées au Covid-19

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'épidémie du virus Covid-19 ;
- les ordonnances du Conseil fédéral adoptées en raison de cette épidémie ;
- les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique ;
- l'article 113 de la constitution de la République et canton de Genève,

constate :

la situation extraordinaire au sens de l'article 113, alinéa 2, de la constitution genevoise, à partir du 11 mars 2020,

approuve :

les arrêtés du Conseil d'Etat, adoptés entre le 11 mars 2020 et le 29 avril 2020 sur la base de l'article 113, alinéa 1, de la constitution genevoise.